

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 27 novembre 2018 à 19 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Dany Côté Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	---	-----	--

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Christine Doré Caroline Tremblay	MM.	Carl Bergeron Robert Tremblay
------------------	-------------------------------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directrice générale par intérim Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES Catherine Gagné, directrice par intérim Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Paul Lalancette, directeur Jean-François Leblanc, directeur Jocelyn Ouellet, directeur Jean-François Pressé, directeur général adjoint Nicolas Savard, directeur
------------------	--	-----	--

Absence :

M^{me} France Gagné

CC-2018-441
Assermentation

Conformément à l'article 164 de la Loi sur les élections scolaires, la secrétaire générale confirme l'assermentation de M^{me} Christine Doré, M. Carl Bergeron, M^{me} Caroline Tremblay et M. Robert Tremblay.

CC-2018-442
Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

CC-2018-443
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Carl Bergeron et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour en traitant le point 6.7 à la suite du point 1.4 et avec l'ajout du sujet suivant :

3.4 - Lab-école.

ADOPTÉE

CC-2018-444
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2018

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2018-445
Ouverture d'un huis clos

Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon et résolu :

DE TENIR un huis clos, il est 19 h 03.

ADOPTÉE

CC-2018-446
Fermeture d'un huis clos

Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay et résolu :

DE CLORE le huis clos, il est 19 h 26.

ADOPTÉE

M^{me} Diane Durand quitte, il est 19 h 27.

CC-2018-447
Décision du commissaire à l'éthique

Les membres ont l'occasion de prendre connaissance de la décision rendue par le commissaire à l'éthique dans le cadre de la plainte n° Éthique 18-01, laquelle est rejetée.

CC-2018-448
Clientèle au 30 septembre 2018

Sont présentées les données relatives à la clientèle officielle au 30 septembre pour l'année 2018-2019.

CC-2018-449
Planification des évaluations obligatoires du MEES et de la Commission scolaire

Le Ministère détermine annuellement un certain nombre de matières pour lesquelles il impose des épreuves. À celles-ci s'ajoutent les évaluations planifiées par la Commission scolaire. La passation de ces épreuves permet de vérifier l'atteinte des exigences de certains programmes. Chaque année, la planification des épreuves obligatoires du Ministère et de la Commission scolaire est faite à partir de l'horaire officiel du Ministère et est présentée à partir de tableaux complétés par niveau pour chaque ordre d'enseignement.

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des membres du comité de parents;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des comités de concertation des écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des membres du comité plénier;

CONSIDÉRANT la planification des épreuves obligatoires imposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil des commissaires d'adopter la planification annuelle des épreuves administrées aux élèves;

**Il est proposé par M. Marc Larocque
et résolu :**

D'ADOPTER la planification des évaluations obligatoires pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

ADOPTÉE

CC-2018-450

Autorisation de voyage
hors Canada / École
Charles-Gravel - Cuba

Le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel a approuvé le voyage à Cuba de 27 élèves de 5^e secondaire inscrits en concentration musique, ainsi que 4 accompagnateurs. Ce voyage est prévu du 19 au 26 avril 2019. Dans la visée d'un stage musical, les jeunes musiciens s'approprieront la culture musicale cubaine pour améliorer leur formation.

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de voyage par le conseil d'établissement de l'école secondaire Charles-Gravel, selon la résolution CE 17-18.010;

CONSIDÉRANT les autorisations données par les parents des élèves concernés;

CONSIDÉRANT l'ensemble des mesures de sécurité prises par les directions et les accompagnateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la vérification effectuée par la direction du Service des ressources matérielles affirmant que le formulaire d'assurance est conforme;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 27 élèves et de 4 accompagnateurs de l'école secondaire Charles-Gravel pour un stage de formation musical ayant comme destination Cuba pour la période du 19 au 26 avril 2019.

ADOPTÉE

CC-2018-451

Lab-école

M^{me} Hélène De Champlain s'interroge sur les développements dans le cadre du Lab-école à l'école Marguerite-D'Youville. La présidente relate qu'une rencontre administrative s'est tenue dernièrement à Québec mais que le dossier est toujours en attente.

CC-2018-452

Acquisition de postes
informatiques portables
et fixes

Le parc technologique de la Commission scolaire est constitué de plus de 5 400 ordinateurs fixes et de portables. Afin d'actualiser une partie du parc (tel qu'indiqué et adopté le 12 juin 2018 au conseil des commissaires. Dans les projets détaillés 2018-2019 des technologies de l'information et des communications), nous procédons aux achats de portables neufs pour les enseignants (50) et d'ordinateurs fixes neufs (120) servant aux tableaux numériques interactifs des écoles primaires, secondaires et centres.

L'acquisition est en lien avec la répartition du budget des technologies de l'information et des communications 2018-2019 pour la mise à jour du parc technologique. Les normes d'allocation à respecter sont :

L'acquisition des actifs informationnels doit être réalisée en regroupement pour les actifs actuellement couverts par un appel d'offres (portables, micro-ordinateurs, projecteurs numériques, TNI, etc.).

Pour les actifs qui ne sont actuellement pas couverts par un appel d'offres, des modes d'acquisition seront annoncés ultérieurement.

L'achat d'équipement remis à neuf doit être privilégié, dans la mesure du possible, et n'a pas à faire l'objet d'un regroupement d'achats.

Pour les accessoires divers, à coût plutôt faible, et dont il est difficile de prévoir les quantités nécessaires, la sous-mesure n'exige pas que les achats soient réalisés dans le cadre d'un regroupement d'achats, mais le recommande dans la mesure du possible.

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2017-354 autorisant la participation de la Commission scolaire au regroupement d'achats de postes informatiques et de moniteurs neufs;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par Collecto le 4 octobre 2017 (SAR130-2017);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 2 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné et résolu :

DE RETENIR pour l'acquisition de portables (120) et de postes informatiques fixes (50) requis pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les plus bas soumissionnaires conformes ayant un bureau d'affaires sur le territoire desservi par la Commission scolaire, IT2GO Solutions inc. pour un montant de 30 250 \$ (avant taxes) et Micro Logic Itée pour un montant de 86 096 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

CC-2018-453

Acquisition de soudeuses pour le CFP du Fjord

Le CFP du Fjord/pavillon Chicoutimi désire faire l'acquisition de six nouvelles machines à souder pour le secteur D, dans l'atelier de soudage de l'acier, afin de moderniser les postes de travail. Ces nouvelles soudeuses seront plus adaptées à la clientèle en formation. Elles rendront possible une formation plus adaptée au marché du travail. Elles sont de fabrication plus robuste, très performantes et consomment moins d'énergie. De plus, elles permettent le soudage avec de la haute fréquence, un procédé grandement apprécié par l'industrie.

Toujours dans l'objectif de rendre l'atelier de soudage de l'acier plus polyvalent et fonctionnel, cette acquisition donnera l'occasion de mieux répondre à la demande de nos groupes d'étudiants et à celle du Service aux entreprises (SAE).

Le CFP est dans l'obligation de changer les 22 postes de travail dans le secteur D de l'atelier. Le changement des appareils doit se faire graduellement, afin de respecter leur budget annuel. Par contre, l'achat d'environ six soudeuses par année, pour les deux ou trois prochaines années, leur permettra de modifier le secteur complètement. Présentement, le CFP est à l'an deux du projet de modernisation. L'an passé, un lot de soudeuses a été acquis au coût de 57 342 \$ auprès du même fournisseur.

Finalement, il est important de noter que ce secteur n'était plus ou presque utilisé pour de la formation, car l'équipement était désuet.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue à cette date;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres public a été lancé le 11 octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire conforme a répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

DE RETENIR pour l'acquisition de soudeuses pour le CFP du Fjord, le plus bas soumissionnaire conforme, soit Air Liquide pour un montant de 61 691,52 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2018-454

*Adhésion au
regroupement d'achat
pour les assurances de
dommages 2019-2020*

Compte tenu du portefeuille d'assurances, la Commission scolaire fait partie d'un regroupement d'achats avec certaines commissions scolaires depuis plusieurs années. Le contrat actuel prendra fin le 31 juillet 2019. Le regroupement d'achats désire retourner en appel d'offres pour l'année scolaire 2019-2020 avec quatre années d'options possibles. Vu l'expérience financière vécue par les années passées et la possibilité d'offrir quatre années d'options au lieu de trois, comme dans les contrats précédents, il serait avantageux de maintenir l'adhésion au regroupement.

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2019-2020, selon les avis reçus;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'options;

CONSIDÉRANT que les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option et les avantages de cette formule;

CONSIDÉRANT que l'article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de service;

CONSIDÉRANT que l'article 46 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

DE RENOUELER l'adhésion de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au regroupement d'achats des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2019-2020;

DE MANDATER la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

DE MANDATER la Commission scolaire des Appalaches pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

QUE le conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public autorise l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'options.

ADOPTÉE

CC-2018-455
Signature des effets
bancaires

Considérant la nomination de M. Jean-François Leblanc à titre de directeur du Service des ressources financières, un amendement doit être apporté aux signataires des effets bancaires de notre Commission scolaire.

CONSIDÉRANT que l'ensemble de nos opérations bancaires transige avec la Caisse Desjardins de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires de la Commission scolaire par des individus en autorités;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Jean-François Leblanc au titre de directeur du Service des ressources financières;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

QUE les chèques, effets bancaires divers, toute demande de crédit et tout document relié aux opérations bancaires des comptes du Centre administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux des quatre personnes suivantes :

M^{me} Liz S. Gagné, présidente;
M^{me} Johanne Allard, directrice générale par intérim;
M. Jean-François Pressé, directeur général adjoint;
M. Jean-François Leblanc, directeur du Service des ressources financières.

ADOPTÉE

CC-2018-456

Nomination d'une direction adjointe au Service des ressources matérielles

Suite au congé sans solde de M. Sébastien Malenfant, le Service des ressources humaines se devait de mettre en place les suivis appropriés afin de combler le remplacement de M. Malenfant au poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles.

CONSIDÉRANT le congé sans solde de M. Sébastien Malenfant à titre de direction adjointe du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la structure administrative 2018-2019 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'affichage n° 09-2018-21;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection le 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de M. Pascal Martel au remplacement à temps plein pour l'année scolaire 2018-2019 avec une possibilité de prolongation de direction adjointe au Service des ressources matérielles, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 28 novembre 2018.

ADOPTÉE

CC-2018-457

Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources informationnelles

Considérant l'annonce du Plan numérique du MEES, le Service des ressources informationnelles et les Services éducatifs jeunes devront développer un plan pédago-numérique qui fera partie intégrante de notre enseignement dans nos milieux. Aussi, il est important d'assurer en cas d'absence ou lors d'évènements imprévus de la direction du Service des ressources informationnelles. Une possibilité de modification de poste à l'intérieur même dudit Service est prévue au comblement de ce dernier.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de modification à la structure administrative de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay déposé au conseil des commissaires le 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'abolition d'un poste de coordonnateur aux communications à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la structure administrative 2018-2019 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'affichage n° 10-2018-25;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de sélection le 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la personne répond aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M. Gino Villeneuve au poste régulier à temps plein de coordonnateur au Service des ressources informationnelles, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 28 novembre 2018.

ADOPTÉE

La séance est ajournée à 19 h 45 afin de reprendre à 19 h 48.

CC-2018-458

*Abolition de poste de
personnel de soutien au
secteur général*

Suite à l'engagement de M. Aleksandre Bouchard et de M. Mario Fréchette à titre d'ouvriers certifiés d'entretien, résolution n° CC-2017-352, afin de régulariser les postes en vue des retraites à venir, le Service des ressources humaines se devait d'abolir un poste d'ouvrier certifié d'entretien par attrition naturelle suite à la retraite de M. Claude Dallaire.

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs 2018-2019 du personnel de soutien au secteur général adopté au conseil des commissaires du 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 7-1.01 de la convention collective permettant l'abolition ou la modification d'un poste ainsi que les délais convenus avec le Syndicat régional des employés de soutien;

CONSIDÉRANT la vacance du poste à temps plein d'ouvrier certifié d'entretien à l'atelier suite au départ à la retraite de son titulaire;

CONSIDÉRANT les orientations du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

**Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'abolition du poste régulier temps plein d'ouvrier certifié d'entretien, 38 heures 45 minutes par semaine à l'atelier dès le 27 novembre 2018;

DE MODIFIER en conséquence le plan d'effectifs 2018-2019 du personnel de soutien au secteur général.

ADOPTÉE

CC-2018-459

*Composition des comités
du conseil et
représentation des
commissaires*

Les mandats des commissaires au sein des comités du conseil ainsi que le comité interne étant arrivés à échéance, il est nécessaire de revoir la composition de ces comités.

De plus, certains mandats de représentation sont également à échéance. De ce fait, le conseil doit procéder à des nominations

CONSIDÉRANT le projet de composition de comité du conseil déposé;

CONSIDÉRANT la vacance de poste dans certains comités internes;

CONSIDÉRANT la vacance de poste de représentation auprès de certains partenaires;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif à l'égard de la composition des comités du conseil;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ADOPTER la composition des comités du conseil 2018-2020, et;

DE COMBLER les postes vacants suivants :

- Comité permanent de révision de décision: M^{me} Sonia Desgagné;
- Fondation de la réussite du Fjord: M. Carl Bergeron;
- Table de concertation en promotion prévention du territoire de Chicoutimi: M^{me} Ruth Gagnon.

ADOPTÉE

CC-2018-460

*Élection des membres du
comité exécutif*

La durée des mandats des membres du comité exécutif est d'un an, comme le prévoit la résolution n° CC-2014-399. Lesdits mandats étant venus à échéance, le conseil des commissaires doit procéder à la nomination des membres pour la prochaine année.

CONSIDÉRANT les articles 179 et suivants de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la résolution n° CC-2014-399 qui prévoit la composition et la durée du mandat des membres du Comité exécutif;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

QUE le Comité exécutif soit formé de :

- M^{me} Liz S. Gagné, présidente;
- M. Bruno Gagnon, commissaire;
- M. Josey Lacognata, commissaire;
- M. Jean-Claude Martel, commissaire;
- M^{me} Caroline Tremblay, commissaire-parent.

ADOPTÉE

CC-2018-461

*Adoption des règles de
régie interne du Comité
des ressources
humaines*

En vertu de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité des ressources humaines ayant notamment pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la Commission scolaire à titre de directeur d'école, directeur de centre et de directeur général. De plus, il assiste le conseil des commissaires en ce qui a trait à ses responsabilités relatives à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève des membres de l'équipe de direction et des autres employés. Le mandat confié par cette loi n'est pas exhaustif et il se doit d'être défini dans son ensemble.

Le comité des ressources humaines à sa réunion du 20 novembre 2018 a analysé le projet présenté et en recommande l'adoption.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité des ressources humaines ayant notamment pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la Commission scolaire à titre de directeur d'école, directeur de centre et de directeur général.

CONSIDÉRANT que le mandat confié par cette loi n'est pas exhaustif et qu'il se doit d'être défini dans son ensemble;

CONSIDÉRANT le Plan d'action mis en œuvre suite aux mesures correctrices contenues dans l'arrêté ministériel daté du 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

**Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay
et résolu :**

D'ADOPTER les Règles de régie interne du comité des ressources humaines.

ADOPTÉE

CC-2018-462

*Amendement aux règles
de régie interne du
Comité de gouvernance
et d'éthique*

En vertu de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique ayant notamment pour fonction d'assister les commissaires dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habiletés sont jugées utiles à l'administration de la Commission scolaire aux fins de la cooptation ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1. De plus, l'article 195 prévoit l'établissement de leurs règles de régie interne. En cohérence avec le projet de règlement de régie interne de l'organisation, des modifications sont proposées.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique ayant notamment pour fonction d'assister les commissaires dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habiletés sont jugées utiles à l'administration de la Commission scolaire aux fins de la cooptation ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1;

CONSIDÉRANT l'article 195 qui prévoit l'établissement des règles de régie interne par le comité;

CONSIDÉRANT les amendements proposés en cohérence avec le projet de règlement de régie interne de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'AMENDER, sous réserve de l'adoption du règlement de régie interne de l'organisation, les règles de régie interne du comité de gouvernance et d'éthique.

ADOPTÉE

CC-2018-463

*Transfert de mandat
relativement à l'action
collective sur les frais
exigés aux parents*

Depuis plus d'un an, M. Éric Blackburn et Me Iris Montini travaillent à la mise en œuvre d'une solution dans le cadre de l'action collective sur les frais exigés aux parents. Compte tenu de leur charge de travail respective et de l'ampleur du dossier, il a été convenu entre M. Blackburn, Me Montini et l'Association des directions générales de commissions scolaires que le conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec prendrait le relais dans le pilotage de ce dossier. Afin de finaliser la passation dudit dossier, l'ensemble des commissions scolaires concernées par l'action collective doit donner son accord au transfert du mandat.

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-0000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la Commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de M^e Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilité ait lieu;

**Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain
et résolu :**

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier, à ce jour.

ADOPTÉE

CC-2018-464

*Rapport mensuel de
novembre*

Le 1^{er} juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre et appliquer. Ce même arrêté exigeait également que la Commission scolaire fasse rapport mensuellement de l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices ainsi que des mesures additionnelles découlant du mandat de l'accompagnatrice prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2019. Le cinquième rapport, soit celui de novembre 2018, est soumis au conseil

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

CONSIDÉRANT la répartition entre le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité ad hoc du conseil des mesures touchant le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'identification du Comité de coordination des services, pour les mesures touchant la gestion administrative, comme étant le porteur du plan d'action;

CONSIDÉRANT la présentation de l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la période des Fêtes à venir;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ADOPTER le Rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices témoignant pour le mois de novembre 2018;

D'AUTORISER la secrétaire générale à transmettre le rapport ainsi que son annexe à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes de ce ministère;

QUE les rapports témoignant des mois de décembre 2018 et de janvier 2019 soient transmis simultanément suivant la séance du conseil de janvier 2019.

ADOPTÉE

CC-2018-465

Courrier reçu

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 22 octobre au 21 novembre 2018.

CC-2018-466

Rapport de la présidente

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 8 novembre 2018

- Participation à la soirée de remise de la médaille du Gouverneur, où quatre jeunes ayant fréquenté nos écoles secondaires en 2017-2018, ont obtenu un moyenne générale supérieur à 90 % en cinquième secondaire, accompagnée de la directrice générale par intérim;
- Participation à une rencontre relative au programme Éducation Internationale (PEI), à l'école Charles-Gravel, en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 9 novembre 2018

- Préparation de la rencontre du comité plénier du conseil des commissaires, en compagnie de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

Le 13 novembre 2018

- Participation à une rencontre avec l'association des directions d'établissement du Saguenay en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 15 novembre 2018

- Participation à la Fête de la reconnaissance 2018, à l'hôtel Le Montagnais, afin de souligner la retraite et les 25 ans de service de certains employés de la Commission scolaire.

Le 20 novembre 2018

- Participation à une rencontre de travail concernant la Région Éducative 2018 en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 21 novembre 2018

- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

CC-2018-467
*Rapport de la directrice
générale par intérim*

Est déposé le rapport de la directrice générale par intérim concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines:

Le 7 novembre 2018

- Participation à la présentation du Plan d'engagement vers la réussite au comité de parents à l'école secondaire Des Grandes-Marées.

Le 8 novembre 2018

- Participation à la soirée de remise de la médaille du Gouverneur, où quatre jeunes ayant fréquenté nos écoles secondaires en 2017-2018, ont obtenu une moyenne générale supérieure à 90 % en cinquième secondaire, accompagnée de la présidente.

Le 9 novembre 2018

- Préparation de la rencontre du comité plénier du conseil des commissaires, en compagnie de la présidente et de la vice-présidente, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

Le 13 novembre 2018

- Rencontre avec l'Association des directions d'établissement du Saguenay.

Le 15 novembre 2018

- Célébration de la Fête de la reconnaissance 2018, accompagnée de la présidente, afin de souligner les 25 ans de service et les retraites de certains employés de la Commission scolaire.

Le 20 novembre 2018

- Préparation de la journée Région éducative avec la présidente et M^{me} Manon Boily.

Le 21 novembre 2018

- Préparation de la rencontre du conseil des commissaires du 27 novembre 2018, en compagnie de la présidente et de la vice-présidente, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

Le 22 novembre 2018

- Participation au colloque de l'ADIGECS 2018 à Québec.

Le 23 novembre 2018

- Participation à l'assemblée générale des membres de l'ADIGECS à Québec.

CC-2018-468

Rapport de
représentation des
commissaires

M. Marc Larocque remercie l'organisation pour la tournée des établissements qui s'est tenue le 3 novembre dernier. Il relate que tous les travaux vus étaient de belles réussites et partage ses préoccupations quant à l'ameublement des salles du personnel.

CC-2018-469

Comptes rendus des
comités de service et du
comité de parents

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA) du 16 octobre, du Comité des services des ressources matérielles et informationnelles du 23 octobre, du Comité des services éducatifs adultes et jeunes du 2 octobre et du 6 novembre, du rapport annuel 2017-2018 du Comité de parents ainsi que le compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2018 de ce dernier.

CC-2018-470

Message de la
Fédération des
commissions scolaires
du Québec

Le message de la Fédération des commissions scolaires du Québec daté de la semaine du 5 novembre 2018 a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

CC-2018-471

Dépôt des formulaires de
déclaration d'intérêts

M^{me} Christine Doré et M. Carl Bergeron déposent leur formulaire de déclaration d'intérêts à M^{me} Sarah Tremblay, secrétaire générale.

CC-2018-472

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M. Bruno Gagnon
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 20 h 14.

ADOPTÉE



La présidente



La secrétaire générale